REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/450

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 056 euros en faveur de l'association Baby Nursery, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Baby Nursery », sis 22 avenue Rockfeller à Lyon 8ème, pour le réaménagement de l'espace buanderie. Approbation et autorisation de signature de la convention.

Direction de l'Enfance

Rapporteur: M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2020/450 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 4 056 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION BABY NURSERY, GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « BABY NURSERY », SIS 22 AVENUE ROCKFELLER A LYON 8EME, POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE BUANDERIE. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par la délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

Par les délibérations n° 2020/5349 du 27 janvier 2020 et n° 2020/312 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure de petite enfance « Baby Nursery » d'un montant de 220 000 euros pour l'année 2020.

L'association « Baby Nursery » participe pleinement à la politique petite enfance développée par la Ville de Lyon, en assurant la gestion, le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance « Baby Nursery », d'une capacité de 24 places, sis 22 avenue Rockefeller à Lyon 8^{e.}

Le local de la buanderie de la crèche « Baby Nursery » n'étant pas aménagé de manière optimale, l'association a sollicité la Ville de Lyon pour son projet de réaménagement en remplaçant le sèche-linge et l'armoire actuels et en installant un support en inox adapté pour améliorer la posture des professionnelles.

L'association a présenté un budget d'investissement de 5 070 euros TTC et a sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 4 056 euros, le reste, notamment les travaux, étant financé par l'association.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 4 056 euros en faveur de cette association, principalement pour le financement de l'électroménager et du mobilier. Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2015/1195 du 09 juillet 2015, n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n°2020/312 du 19 novembre 2020 ;

Vu la convention annexée au présent rapport.;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement d'un montant de 4 056 euros est allouée à l'association Baby Nursery pour le renouvellement des équipements de la buanderie de la crèche Baby Nursery.
- 2- La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association Baby Nursery est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET